



AXIOJURIS
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

Affaire : CIFD / Cormac SMITH

Dossier n°20210346

Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières

Audience d'Adjudication du 24 mai 2022

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS** par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

Maître Lionel FOUQUET, Avocat au Barreau de CARPENTRAS, membre de la SELARL PYXIS AVOCATS demeurant 243 boulevard Albin Durand, 84200 CARPENTRAS, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Lequel a déclaré que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe le 04 novembre 2021.

sur un bien saisi dans la commune d'AUBIGNAN (84810) – la Rodde, dans un ensemble immobilier dénommé « les Demeures du Ventoux » ci-après désigné :

section AW n°15 lieudit « 2015 avenue Majoral Jouve »

en particulier les lots :

numéro deux cent huit (208) : un appartement T3, d'une superficie d'environ 49 m² ;

numéro quatre cent quatorze (414) : un parking extérieur ;

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard PECH de LACLAUSE, Notaire à NARBONNE, le 17 mars 2008, dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} Bureau des Hypothèques d'AVIGNON le 11 avril 2008, Volume 2008 P n°2767.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été modifié selon acte reçu de Maître Magali ORMIERES-AUTIE, Notaire à NARBONNE, le 7 mars 2019, dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} Bureau des Hypothèques d'AVIGNON le 25 mars 2019, Volume 2019 P n°2260.

Il est précisé, en complément audit cahier des conditions de la vente, que sont annexés les documents suivants :

- *Bail commercial « rendement »*, conclu entre Monsieur Cormac SMITH et la SAS VILLAGE CENTER GESTION, signé le 04 novembre 2009.

Afin que nul n'en ignore,

Le comparant a signé avec Nous, Greffier